ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Question Ueli Johner-Etter 2013-CE-149
Communiqué de presse du Conseil d'Etat sur l'initiative des familles et sur l'augmentation de la vignette autoroutière

I. Question

C'est avec étonnement que j'ai lu dans les « Freiburger Nachrichten » du 11 novembre 2013, la recommandation de vote du Conseil d'Etat invitant au rejet de l'initiative des familles de l'UDC. Le Gouvernement y recommande également l'acceptation de l'augmentation du prix de la vignette autoroutière. A ma connaissance, c'est la première fois que le Conseil d'Etat de notre canton s'adresse au peuple fribourgeois sous la forme d'une recommandation de vote pour des objets fédéraux. Mais alors, pourquoi ne le fait-il pas pour les trois objets soumis au vote. Le Gouvernement a en effet renoncé à une recommandation pour le 3e objet, l'initiative 1:12, qui en cas d'acceptation aurait également potentiellement des conséquences sur les finances de notre canton.

Je suis étonné que le Conseil d'Etat lie la rénovation du tronçon « Moosstrasse » Anet–Morat, à l'acceptation de la votation sur la vignette. Jusqu'ici on nous a expliqué que, du fait de la reprise du viaduc de Kerzers par la Confédération, Fribourg s'est déclaré d'accord de renoncer au projet H10 (solution fribourgeoise) avec connexions à Kerzers et à déplacer cette dernière à Löwenberg.

Pour cette raison, le communiqué de presse du Conseil d'Etat appelle de ma part les questions suivantes :

1. Pourquoi le Gouvernement a-t-il publié une recommandation de vote uniquement pour l'initiative des familles et le référendum sur la vignette autoroutière et pas pour l'initiative 1:12 ?

2. Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention à l'avenir d'émettre des recommandations de vote pour les objets fédéraux pour lesquels notre canton pourrait être concerné ?

3. Le Gouvernement ne devrait-il pas, comme jusqu'ici laisser aux partis politiques, aux associations milieux concernés, la charge de s'engager dans les recommandations de vote pour les objets fédéraux ?

4. Que se passera-t-il avec le projet de route H10 en cas de refus de l'augmentation de la vignette autoroutière ?

14 novembre 2013

II. Réponse du Conseil d'Etat

Ce n'est pas la première fois que le Conseil d'Etat prend position sur des objets fédéraux soumis au vote, même si le Gouvernement est assez restrictif à cet égard. Les derniers exemples avant la votation du 24 novembre 2013 remontaient à 2009, lorsque le Conseil d'Etat fribourgeois avait pris position contre l'interdiction des minarets et pour la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Le Conseil d'Etat a également pris position sur 2 des 3 objets soumis au vote le 9 février dernier : l'arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) et l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse ».

1. Pourquoi le Gouvernement a-t-il publié une recommandation de vote uniquement pour l'initiative des familles et le référendum sur la vignette autoroutière et pas pour l'initiative 1:12 ?

Pour prendre position, le Conseil d'Etat s'est défini des règles internes. Deux conditions cumulatives doivent être respectées. Premièrement, le canton doit avoir un intérêt particulier par rapport à l'issue de la votation. Deuxièmement, il faut que les membres du Conseil d'Etat soient unanimes. Ces deux conditions n'étaient pas remplies en ce qui concerne l'initiative « 1:12 ». L'initiative de l'UDC pour les familles aurait eu un impact direct sur les revenus de l'impôt, évalué à plus de 30 millions de francs pour les impôts cantonaux et communaux. Le refus d'augmentation du prix de la vignette aura un impact direct sur les routes nationales situées dans notre canton. Le Conseil d'Etat fribourgeois est loin d'avoir été le seul gouvernement cantonal à prendre position sur les objets soumis au vote le 24 novembre 2013. De nombreux autres cantons ont pris position sur ces deux objets uniquement, et dans le même sens que Fribourg. C'est notamment le cas des trois cantons voisins : Berne, Neuchâtel et Vaud. La Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics a donné le même mot d'ordre en ce qui concerne la vignette. Il en va de même de la conférence des directeurs cantonaux des Finances en ce qui concerne l'initiative pour les familles.

2. Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention à l'avenir d'émettre des recommandations de vote pour les objets fédéraux pour lesquels notre canton pourrait être concerné ?

3. Le Gouvernement ne devrait-il pas, comme jusqu'ici laisser aux partis politiques, aux associations milieux concernés, la charge de s'engager dans les recommandations de vote pour les objets fédéraux ?

Le Conseil d'Etat estime justifié de se positionner dans des cas bien particuliers lorsque les intérêts du canton sont concernés.

4. Que se passera-t-il avec le projet de route H10 en cas de refus de l'augmentation de la vignette autoroutière ?

Le sort de la H10 (appelée aussi T10) route reliant Kerzers à Müntschemier n'était pas lié au résultat du vote sur l'augmentation de la vignette autoroutière, seule la « Moosstrasse », route reliant Morat à Sugiez aurait été classée nationale en cas d'acceptation.

6 mai 2014